

*Année scolaire 2011-2012*

# Parcours

*Programme  
ARTS ET LETTRES (500.A1)*

*Profil Lettres, cinéma et théâtre (500.45)*

*Profil Langues modernes (500.55)*

*Karine Sawyer, aide pédagogique  
Local 1001-5, poste 4235 ([sawyerk@cdrummond.qc.ca](mailto:sawyerk@cdrummond.qc.ca))  
Département d'Arts et lettres, local 2314, poste 5800  
Département de Langues, local 2602, poste 5860*



# Table des matières

1.	Finalité et buts du programme .....	4
	Buts généraux du programme	
2.	Du DEC au BAC .....	4
3.	Conditions d'admission .....	5
4.	Statut de l'étudiant.....	5
5.	Reconnaissance de cours .....	5
6.	Incomplet pour un cours .....	6
7.	Deux profils de formation .....	6
	Le profil LANGUES MODERNES	
	Le profil LETTRES, CINÉMA ET THÉÂTRE	
8.	Activités éducatives.....	7
9.	Aide à la réussite .....	7-8
10.	Les centres d'aide.....	8
11.	Plan de cours .....	8
12.	Révision de notes.....	8
13.	Calendrier scolaire.....	8
14.	Le Portail, adresse courriel et cote de rendement au collégial (CRC) .....	9
15.	Règles de sanction des études.....	9
16.	Incidence d'un échec ou d'un abandon .....	10
17.	Exigences de réussite.....	10
18.	Récupération d'un cours échoué.....	10
19.	Plagiat ou fraude .....	10-11
20.	Composantes du programme en Arts et lettres.....	11 à 14
21.	Les deux profils de formation en Arts et lettres et la formation spécifique .....	15
	Grilles de programme.....	17 à 20
22.	Épreuve synthèse de programme en Arts et lettres (ESP) .....	21
23.	Cours de mise à niveau .....	22
	Français mise à niveau	
	Mathématiques (201-013-50 et 201-015-50)	
24.	Cours Centre d'aide en français, formation pour les aidants .....	23
25.	Cours Centre d'aide en anglais, formation pour les aidants .....	24

Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages  
Règlement pédagogique et leur incidence sur le cheminement scolaire

## 1. FINALITÉ ET BUTS DU PROGRAMME

Le programme Arts et lettres au collégial vise à donner à l'étudiant une formation équilibrée, intégrant les composantes de base d'une formation littéraire et artistique rigoureuse et les rendant aptes à poursuivre des études universitaires dans les domaines des Arts et des lettres à l'exception de la Musique et de la Danse.

### Buts généraux du programme

Chacun des cours prévu au cheminement d'études de l'étudiant contribue à l'atteinte d'un ou plusieurs buts généraux du programme. Ainsi, au terme de sa formation, l'étudiant devra :

- < se situer dans le monde contemporain de la culture et dans l'histoire de la culture;
- < utiliser différents types de langages et moyens d'expression;
- < communiquer dans la langue d'enseignement;
- < communiquer dans une langue autre que la langue d'enseignement;
- < utiliser les technologies appropriées de traitement de l'information;
- < montrer une capacité de réflexion, d'analyse et de critique;
- < expérimenter le processus de création;
- < posséder une capacité d'intégration de même qu'une aptitude à transférer les apprentissages et à établir des liens entre eux.

**Le programme en Arts et lettres est d'une durée normale de deux ans, 4 trimestres. L'étudiant admis au trimestre d'hiver devra obligatoirement étaler son programme sur 6 trimestres.**

Les élèves inscrits dans le programme de double DEC *Arts et lettres* et *Arts plastiques* constateront qu'il y a des recoupements nécessaires entre certains cours qui présentent des œuvres et des courants majeurs en histoire de l'art. **Tous les cours des deux programmes restent cependant obligatoires.**

## 2. DU DEC AU BAC

La durée normale du programme en arts et lettres est de deux ans, soit 4 trimestres. Au terme de sa formation collégiale, l'étudiant peut poursuivre sa formation à l'université dans l'un ou l'autre des programmes suivants :

- |                                 |   |
|---------------------------------|---|
| ◆ Animation culturelle          | ◆ Histoire de l'art                       |
| ◆ Art dramatique                | ◆ Linguistique                            |
| ◆ Arts et traditions populaires | ◆ Philosophie                             |
| ◆ Cinéma                        | ◆ Rédaction française                     |
| ◆ Traduction                    | ◆ Théâtre                                 |
| ◆ Communications                | ◆ Études des langues et des lettres       |
|                                 | ◆ Enseignement des langues et des lettres |
|                                 | ◆ Design de l'environnement               |

Certains autres programmes universitaires sont accessibles aux étudiants diplômés en Arts et lettres. Ces programmes admettent des étudiants ayant obtenu un Diplôme d'études collégiales sans référence à un domaine d'études particulier. Ces programmes sont le droit, l'éducation au préscolaire et l'enseignement au primaire, l'enseignement en adaptation scolaire et sociale, etc. La formation acquise en Arts et lettres, tant du côté des langues que du côté des lettres, cinéma et théâtre s'avère très pertinente dans une société moderne où l'expression, la communication sous toutes ses formes permet aux étudiants de se doter d'un curriculum enviable tout en favorisant leur accès à plusieurs secteurs d'études universitaires.

**Attention! Certains programmes universitaires peuvent avoir des exigences particulières d'admission. À titre d'exemple mentionnons :**

- < Le programme de **Communication** (Offert à l'Université Laval) exige la réussite du cours Méthodes quantitatives en Sciences humaines (360-SH1-DM)
- < Le programme de Traduction exige l'atteinte d'un cours d'anglais avancé

**Consultez votre aide pédagogique ou la conseillère en orientation.**

### 3. CONDITIONS D'ADMISSION ET DE CHEMINEMENT

Satisfaire aux conditions générales d'admission au Cégep.

La preuve de la réussite des conditions générales d'admission au collégial et des conditions particulières est exigée pour le 15 août en vue d'une admission demandée pour trimestre d'automne.

De plus, des exigences particulières d'admission sont imposées à certains étudiants :

- un cours de mise à niveau en français si les résultats obtenus au secondaire en Écriture (520) se situent entre 60% et 65% et en Français, note globale (506) entre 60% et 70% et moyenne générale de moins de 75%;
- un test pour juger de la maîtrise de la langue d'enseignement si les études secondaires ont été suivies dans une autre langue que le français. Le résultat au test peut mener à l'imposition d'une formation d'appoint particulière ou entraîner un refus d'admission;
- un test pour juger de la maîtrise de la langue anglaise si les études secondaires ont été suivies à l'extérieur du Canada;
- un étalement du programme d'études si la qualité du dossier scolaire l'exige;
- un programme d'encadrement particulier si les résultats obtenus au secondaire (MGS) sont inférieurs à 70%;
- un contrat d'études si vous avez échoué plus d'un cours à votre dernier trimestre au collégial ou si vous avez échoué deux fois le même cours.

Il est à noter que **les étudiants soumis à un programme d'encadrement particulier (PEP) ou à un contrat d'études doivent signer un contrat**. Tant que l'étudiant ne signe pas son contrat, il n'a pas accès à son horaire. Les contrats d'études sont imposés pour le trimestre en cours. L'évolution du dossier de réussite de l'étudiant sera prise en compte pour la suite. Les coordonnateurs des comités de programme seront informés, dès le début du trimestre, du nom des étudiants de leur programme qui sont visés par les contrats d'études.

#### **Programme d'études amorcé à un trimestre d'hiver**

L'étudiant qui amorce un programme d'études à un trimestre d'hiver devra normalement prévoir un trimestre ou une année de plus que le temps normalement requis pour compléter ce programme.

### 4. STATUT DE L'ÉTUDIANT

Pour être reconnu à temps plein, l'étudiant doit être inscrit à quatre cours minimum ou suivre cent quatre-vingts heures de cours durant un trimestre (douze heures par trimestre). L'étudiant inscrit à moins de quatre cours ou qui suit moins de cent quatre-vingts heures de cours durant un trimestre aura un statut temps partiel.

À moins d'être déclaré en fin de DEC, des frais de scolarité sont exigés aux étudiants à temps partiel.

Toutefois, nous vous rappelons qu'un cours confirmé non fréquenté n'est pas considéré pour établir le statut temps plein.

### 5. RECONNAISSANCE DE COURS (substitution ou équivalence)

Certains cours réussis dans une autre version du programme ou dans un autre programme ou dans le même programme amorcé dans un autre établissement collégial ou dans le cadre d'une immersion en langue peuvent être comptabilisés. Le Règlement pédagogique et la PIEA donnent l'information quant à la procédure à suivre. En tout temps, l'étudiant peut consulter son aide pédagogique.

## 6. INCOMPLET POUR UN COURS

Il existe deux types d'incomplet : un incomplet permanent et un incomplet temporaire (article 4.8 de la PIEA).

- **incomplet temporaire** : La mention IT apparaît au bulletin d'études collégiales lorsqu'un étudiant qui, à cause de raisons majeures, ne peut respecter les délais relatifs à la *dernière évaluation*. Il peut alors se voir attribuer la mention «incomplet temporaire». L'incomplet temporaire de cours consiste en un délai exceptionnel accordé à un étudiant pour se voir attribuer la note finale d'un cours. La mention devra être remplacée par une note finale dans un délai fixé par l'enseignant, mais n'excédant pas un trimestre. Il s'agit d'une entente entre l'étudiant et l'enseignant. L'enseignant et l'étudiant doivent signer le formulaire prévu à cet effet.
- **incomplet permanent** : La mention IN apparaît au bulletin d'études collégiales lorsqu'elle traduit un cas de force majeure justifiant un incomplet permanent pour l'étudiant. L'étudiant doit s'adresser à son aide pédagogique afin de lui faire part de sa situation. Il lui remettra, alors, le formulaire «Rapport médical» qu'il devra faire compléter par le professionnel concerné. Lorsque le rapport médical, dûment rempli, est remis à l'aide pédagogique, ce dernier s'assure de faire le suivi auprès du registraire. Si tout est conforme la mention IN apparaît au dossier de l'étudiant. **La demande d'incomplet doit se faire à la session concernée par la mention IN.**

La distinction entre les deux types d'incomplet ainsi que les règles et les procédures à suivre sont indiquées dans la PIEA (article 4.8) et le règlement pédagogique (article 8).

## 7. DEUX PROFILS DE FORMATION

Au Cégep de Drummondville, les étudiants ont le choix entre **deux profils** de formation : le profil **Langues modernes** ou le profil **Arts et Lettres** (lettres, cinéma et théâtre). La section 15 du présent document vous présente les objectifs des profils et les cours en permettant l'atteinte. Outre des cours à portée plus générale, chacun des profils propose des cours qui lui sont spécifiques.

### Le profil LANGUES MODERNES

- ◆ 5 cours d'espagnol, 4 cours d'anglais, 2 cours d'allemand et 1 cours d'italien.

En plus de favoriser l'apprentissage de la langue, véhicule de la pensée d'un peuple, le profil privilégie également l'étude de la littérature, de l'art et des différentes manifestations culturelles des communautés françaises, anglaises, espagnoles et allemandes.

L'étudiant inscrit en Langues modernes aura l'occasion :

- de découvrir de nouvelles cultures, différents styles littéraires ou artistiques, de nouveaux contextes sociohistoriques;
- de commenter, d'analyser et de critiquer des oeuvres littéraires, artistiques et culturelles;
- de participer à des sorties éducatives et culturelles pour compléter ses apprentissages.

### Le profil LETTRES, CINÉMA ET THÉÂTRE

- ◆ d'analyser, de critiquer et de créer des oeuvres dans le domaine des **lettres françaises**, dans le domaine du **cinéma** et dans le domaine du **théâtre**.
- ◆ de connaître différents styles et divers aspects propres à la littérature, au théâtre et au cinéma;
- ◆ de développer des habiletés de lecture et d'écriture en lettres, en cinéma et en théâtre;
- ◆ d'expérimenter diverses formes de création et de communication.

Aptitudes et qualités requises :

- ◆ bonne connaissance du français;
- ◆ habiletés en communication;
- ◆ goût de la lecture et de l'écriture;
- ◆ intérêt pour les manifestations culturelles dans le domaine des arts et de la littérature;
- ◆ curiosité.

## 8. ACTIVITÉS ÉDUCATIVES

En plus de bénéficier de cours de qualité, les étudiants du programme d'arts et lettres participeront à plusieurs activités éducatives telles que :

- sorties au musée;
- sorties au théâtre;
- participation aux activités du Prix littéraire des collégiens;
- visites dans des milieux de travail;
- découverte de la culture d'un autre pays par sa gastronomie.

## 9. AIDE À LA RÉUSSITE

Au Cégep de Drummondville, on met tout en oeuvre pour aider l'étudiant à développer son autonomie et la prise en charge de ses études. À différents niveaux, l'étudiant est identifié comme une personne qui agit sur sa formation. En effet, l'étudiant est appelé à faire ses démarches de façon autonome et responsable dans tous les gestes qu'il doit poser :

- dans sa démarche d'admission;
- dans le choix de son programme d'études;
- dans le choix de ses cours, lorsque requis;
- dans sa démarche d'information;
- dans la réalisation de ses apprentissages scolaires;
- dans sa demande d'aide lorsqu'il en a besoin (étalement du programme, remise en question, difficulté);
- dans la planification de ses activités.

Comme la réussite est au cœur des priorités du Cégep de Drummondville, le Collège s'est doté d'un **Plan de réussite**. Un dépliant expliquant les grandes lignes de ce plan vous sera remis. Vous y trouverez les principaux objectifs du **Plan de réussite** et une liste des différentes personnes intervenant dans votre cheminement scolaire. N'hésitez pas à les consulter afin d'obtenir de l'aide.

Dans toutes ces actions, l'étudiant a la responsabilité initiale de faire ce qu'il a à faire dans le respect de certaines normes, dans des délais prescrits, selon des modalités déterminées. En un mot, il est appelé à poser des gestes de façon responsable dans la poursuite de ses fins. Nul besoin d'insister sur le fait que l'étudiant responsable peut s'éviter certaines déceptions, notamment en respectant les délais fixés. Le Cégep met à la disposition de l'étudiant **les ressources et les outils** lui facilitant ses démarches. C'est pour faciliter la compréhension du programme de l'étudiant, pour lui permettre de faire des choix éclairés, en connaissance de cause, que le document PARCOURS a été élaboré.

### Étalement volontaire du programme

Un étudiant peut demander un étalement de son programme d'études sur un trimestre ou une année de plus que le temps normalement requis. L'étalement du programme peut aider certaines personnes qui ont des responsabilités familiales, des difficultés d'apprentissage, des obligations personnelles à mieux organiser leur temps d'études, ce qui les place dans une situation favorable à leur réussite.

Des projets programmes sont offerts aux étudiants afin de favoriser leur réussite. Les enseignants ont mis sur pied un **programme d'encadrement** qui offre à des étudiants en difficulté l'aide d'un tuteur. De plus, **les enseignants sont disponibles** pour recevoir les étudiants à leur bureau

Le **Centre d'information scolaire et professionnelle** est situé au local 1001. Le Centre est ouvert tous les jours de la semaine. Vous y trouvez des documents d'information sur les programmes d'études (au collégial, à l'université et au secondaire professionnel), le nom des établissements offrant la formation et les exigences spécifiques pour y être admis. **Les programmes d'études sont nombreux et variés. Les exigences liées à l'admission peuvent varier d'un établissement à l'autre. L'étudiant a la responsabilité de s'informer.**

L'aide pédagogique responsable du programme et la conseillère en orientation sont des ressources précieuses. N'hésitez pas à vous y référer

Le Centre d'apprentissage intégré (local 2207) regroupe les services de la bibliothèque, de l'audiovidéothèque, de l'atelier multimédia et production, de l'emprunt de matériel audiovisuel, ainsi que six centres d'aides. Sa mission est d'offrir un service de soutien à l'apprentissage aux étudiants du Cégep de Drummondville. Un personnel qualifié est disponible pour aider les étudiants.

## 10. LES CENTRES D'AIDE:

< en français .....	local 2207
< en méthodologie du travail intellectuel .....	local 2207
< en langues .....	local 2207
< en sciences humaines.....	local 2207
< en sciences.....	local 2207
< en mathématiques .....	local 2207

## 11. LE PLAN DE COURS

Le plan de cours est présenté dès le premier cours. Le plan de cours donne des précisions, entre autres, sur la place du cours dans le programme, le contenu du cours, les activités d'apprentissage, les modalités d'évaluation, la pondération accordée à chacune des évaluations, les moments prévus pour les évaluations, les exigences quant à la présence et à la participation au cours.

## 12. RÉVISION DE NOTE

L'étudiant peut, s'il le désire, obtenir une révision de l'évaluation d'un travail ou d'un examen. Toutefois, les règles diffèrent selon que cette demande s'effectue en cours de trimestre ou à la fin de ce dernier.

Pour une **révision de note en cours de trimestre**, les modalités changent selon le cours auquel l'étudiant est inscrit. Il devra donc se référer au plan de cours qui présente normalement la démarche à suivre. Sinon, il peut se référer à la PDEA (Politique départementale d'évaluation des apprentissages) à laquelle se rattache le cours pour lequel il demande une révision. De façon générale, la demande de révision de note se fait auprès de l'enseignant du cours visé. Si la réponse de l'enseignant n'est pas à la satisfaction de l'étudiant et qu'il se croit toujours lésé dans ses droits, il peut amener sa demande de révision de note auprès du coordonnateur de département concerné qui voit, alors, à former un comité.

Pour une **révision de note finale**, les modalités sont identiques peu importe le programme auquel l'étudiant est inscrit. Ce dernier doit donc se référer à l'article 4.6 de la PIEA (Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages). Par ailleurs, les règles et procédures sont clairement présentées sous l'article 10 du règlement pédagogique numéro 3.

## 13. LE CALENDRIER SCOLAIRE

Le calendrier scolaire présente notamment les dates du début et de la fin du trimestre, du début et de la fin de la période d'examens; la date limite pour abandonner un cours; les dates de la semaine de mise à jour et de lecture. Le calendrier scolaire est présenté dans l'**Agenda guide** remis aux étudiants en début d'année scolaire ou sur le site du Cégep de Drummondville : [www.cdrammond.qc.ca](http://www.cdrammond.qc.ca) puis cliquez sur calendrier et calendrier scolaire.

## 14. LE PORTAIL, ADRESSE COURRIEL ET COTE DE RENDEMENT AU COLLÉGIAL (CRC)

Le Cégep de Drummondville utilise le portail du Cégep de Drummondville, service en ligne, disponible aux étudiants à l'adresse suivante : <http://cdrummond.omnivox.ca/intr>. L'étudiant s'y réfère pour le choix de cours, la consultation et la remise de l'horaire, la modification de l'horaire, la grille de cheminement, les résultats aux évaluations, la fréquentation scolaire, le dossier personnel, le relevé de notes. D'autres modules pourraient s'ajouter.

Les étudiants ont aussi accès à **Repères**. Ce site contient des informations très utiles pour l'étudiant qui souhaite s'informer sur les programmes d'études, les professions, les établissements scolaires et le marché du travail.

### Adresse courriel

Nous vous rappelons que le cégep a attribué à chaque étudiant une adresse courriel. Toute communication venant du personnel du cégep se fera par le biais de cette adresse courriel ou par MIO. Par conséquent, il est important de relever ton courriel de manière régulière.

### Cote de rendement au collégial (CRC)

La CRC est utilisée par les universités lorsqu'une sélection s'impose principalement en raison du contingentement. La CRC combine pour **chaque** cours suivi par un étudiant deux informations : un indicateur de la position de cet étudiant en fonction de la note obtenue dans son groupe et un indicateur de la force relative de ce groupe. Les cours échoués à un premier trimestre d'inscription au collégial ne comptent que pour le quart des unités qui leur sont attribuées. La plupart des cotes de rendement se situent entre 15 et 35.

## 15. RÉGLES DE SANCTION DES ÉTUDES

**Pour tout programme d'études débuté à partir du trimestre d'automne 1994, un diplôme d'études collégiales (DEC) sera décerné à l'étudiant qui aura réussi :**

1. L'ensemble des **cours** et des **compétences** prévus au programme d'études (voir la grille de cheminement à la page 14)
2. L'**épreuve synthèse** propre au programme (voir les préalables et la définition à la page 20)
3. L'**épreuve uniforme** en langue d'enseignement et littérature

Les étudiants inscrits au troisième cours en Langue d'enseignement et littérature (*Littérature québécoise* 601-103-MQ) sont convoqués à l'épreuve uniforme à la date imposée par le ministre.

Les étudiants qui ont suivi l'ancienne séquence des cours de français (cours de français obligatoires réussis avant 1994) s'informent auprès de l'aide pédagogique pour connaître les moyens mis à leur disposition pour se préparer à l'épreuve uniforme.

L'étudiant qui n'est pas inscrit au cours *Littérature québécoise* et qui doit s'inscrire à l'Épreuve uniforme s'informe auprès du personnel du secrétariat pédagogique pour connaître les modalités d'inscription.

**Note :** Le but de l'Épreuve uniforme est de vérifier si l'étudiant possède, au terme des trois cours de formation générale commune en langue d'enseignement et littérature, les compétences suffisantes en lecture et en écriture pour comprendre des textes littéraires et pour énoncer un point de vue critique pertinent, cohérent et écrit dans une langue correcte. L'étudiant doit rédiger une dissertation critique à partir de textes littéraires sur lesquels il appuie sa réflexion. L'étudiant dispose de quatre heures trente minutes pour prendre connaissance des textes qui lui sont présentés et pour rédiger un texte de 900 mots. L'évaluation est faite en fonction de trois critères : la compréhension et la qualité de l'argumentation, la structure du texte de l'étudiant et la maîtrise de la langue.

## 16. INCIDENCE D'UN ÉCHEC OU D'UN ABANDON

Le Cégep encourage l'étudiant à persévérer dans ses études. Cependant, l'étudiant a la possibilité d'abandonner certains cours en respectant les dates prévues pour les abandons. Toutefois, l'étudiant a l'obligation de conserver au minimum un cours de formation générale ainsi qu'un cours de formation spécifique à son programme d'études.

Des **situations particulières** (ex : échec, abandon, incomplet, etc.) peuvent entraîner un **retard dans le cheminement ou la fin de D.E.C. de l'étudiant**. Afin d'éviter de retarder d'un trimestre, voire d'une année, la fin de ses études, l'étudiant peut alors décider de suivre un cours par correspondance ou un cours d'été. Pour cet étudiant, le Cégep de Drummondville offre à toutes les sessions, incluant la session d'été, la possibilité de s'inscrire à des cours par correspondance. De plus, bien que le Cégep de Drummondville n'offre pas en ses lieux de cours d'été, il est tout de même possible de suivre un tel cours dans un autre collège (ex : Cégep de Sherbrooke, Cégep de Trois-Rivières, Cégep de St-Hyacinthe, etc.). Dans les deux cas, il s'agira d'un cours suivi en commandite et qui sera reconnu par notre collège.

La date limite d'abandon est le dernier jour ouvrable précédent le 20 septembre pour le trimestre d'automne et le 15 février pour le trimestre d'hiver. Tout cours abandonné après les dates limites sera considéré comme échoué.

**Enfin, pour connaître les modalités et les frais d'inscription à un cours d'été ou par correspondance, l'étudiant doit obligatoirement rencontrer l'aide pédagogique de son programme d'études.**

## 17. EXIGENCES DE RÉUSSITE

Le Cégep considère que l'étudiant ne satisfait pas aux exigences de réussite fixées lorsqu'il rencontre l'une des difficultés suivantes :

- a) il échoue un cours pour la deuxième fois;
- b) il échoue plus d'un cours, mais moins de la moitié des cours auxquels il est inscrit;
- c) il échoue la moitié ou plus de la moitié des cours auxquels il est inscrit à une session donnée.

L'étudiant devra s'engager par écrit, en signant un contrat d'étude, à respecter les mesures d'encadrement qui lui sont imposées. La signature du contrat d'étude est obligatoire pour que l'étudiant soit autorisé à poursuivre ses études. (règlement pédagogique # 3)

## 18. RÉCUPÉRATION D'UN COURS ÉCHOUÉ

La récupération d'un cours échoué permet, sous certaines conditions, d'offrir une partie de cours à l'étudiant, qui, en l'absence de cette mesure, devrait reprendre le cours dans son entier en raison d'un échec. L'étudiant devrait consulter son aide pédagogique pour connaître les modalités pour se prévaloir de cette mesure. Règlement pédagogique, art. 13

## 19. PLAGIAT OU FRAUDE

Le plagiat est un acte malhonnête grave. L'étudiant qui se livre à des activités de plagiat ou de fraude est passible de sanctions.

Le Cégep considère comme plagiat ou fraude :

- a) le copiage intégral ou partiel d'un texte, d'un document (travail, rapport de laboratoire, livre, document disponible dans Internet...) ou d'une œuvre réalisée par une autre personne;
- b) l'exposition de façon substantielle, d'idées similaires à celles présentées dans des travaux réalisés par un autre étudiant ou d'un texte publié de façon physique ou électronique, en modifiant légèrement la forme de présentation ou la phraséologie;
- c) l'utilisation, pendant une évaluation, de tout moyen électronique de transmission, d'enregistrement ou de réception d'information non autorisé par l'enseignant;

- d) la possession ou l'utilisation pendant un examen, de toute forme de documentation non autorisée;
- e) l'utilisation pendant un examen, de la copie d'examen d'un autre étudiant;
- f) l'obtention de toute aide non autorisée qu'elle soit électronique, collective ou individuelle;
- g) l'utilisation totale ou partielle d'un texte d'autrui en le faisant passer pour le sien;
- h) la substitution de personne lors d'un travail ou d'un examen faisant l'objet d'une évaluation;
- i) toute autre pratique malhonnête qui a pour objet de se procurer un avantage injuste lors d'une évaluation;
- j) toute autre pratique malhonnête qui a pour objet de procurer à une autre personne un avantage injuste lors d'une évaluation.

Pour une première offense, l'étudiant se voit attribuer la note zéro pour le travail ou l'examen. Dans le cas d'une récidive, la direction des études prendra les sanctions nécessaires pouvant aller jusqu'à l'exclusion du cégep.

## 20. COMPOSANTES DU PROGRAMME EN ARTS ET LETTRES

Le programme de diplôme d'études collégiales en Arts et lettres comprend 4 composantes :

### A. Une composante de formation générale commune

- ◆ langue d'enseignement et littérature ----- ☞ 7 1/3 unités, 3 cours
- ◆ langue seconde (anglais) ----- ☞ 2 unités, 1 cours
- ◆ philosophie ----- ☞ 4 1/3 unités, 2 cours
- ◆ éducation physique ----- ☞ 3 unités, 3 cours

### B. Une composante de formation générale propre

- ◆ langue d'enseignement et littérature ----- ☞ 2 unités, 1 cours
- ◆ langue seconde (anglais) ----- ☞ 2 unités, 1 cours
- ◆ philosophie ----- ☞ 2 unités, 1 cours

### C. Une composante de formation générale complémentaire

- ◆ choix d'activités d'apprentissage dans deux domaines permis ou dans les deux ensembles d'un même domaine. -----☞ 4 unités, 2 cours

**TOTAL EN FORMATION GÉNÉRALE ----- ☞ 26 2/3 unités, 14 cours**

### D. Une composante de formation spécifique

Cette composante comprend des cours dans différentes disciplines selon le profil choisi. La formation spécifique totalise 28 unités (14 cours). Nous présentons cette composante à la section 3 du présent document.

La formation générale est partie intégrante de tous les programmes de DEC à titre de formation commune, propre et complémentaire. Elle a une triple finalité, soit l'acquisition d'un fonds culturel commun, l'acquisition et le développement d'habiletés génériques et l'appropriation d'attitudes souhaitables. Ces trois aspects visent à former la personne en elle-même, à la préparer à vivre en société de façon responsable et à lui faire partager les acquis de la culture.

## LA FORMATION GÉNÉRALE COMMUNE

La formation générale commune est similaire pour tous les programmes de diplôme d'études collégiales (DEC). Elle totalise 16 2/3 unités (9 cours) réparties comme suit :

- ◆ 3 cours de français, langue d'enseignement et littérature, 7 1/3 unités;
- ◆ 2 cours de philosophie, 4 1/3 unités;
- ◆ 1 cours d'anglais, Langue seconde, 2 unités;
- ◆ 3 cours d'éducation physique, 3 unités.

### A. Le français, langue d'enseignement et littérature

- ◆ 601-101-MQ Écriture et littérature  
Objectif 4EF0 : Analyser des textes littéraires ;
- ◆ 601-102-MQ Littérature et imaginaire  
Objectif 4EF1 : Expliquer les représentations du monde contenues dans des textes littéraires d'époques et de genres variés ;
- ◆ 601-103-MQ Littérature québécoise  
Objectif 4EF2 : Apprécier des textes de la littérature québécoise d'époque et de genres variés.

Pour accéder au cours suivant, l'étudiant doit avoir réussi le cours précédent.

### B. La philosophie

- ◆ 340-101-MQ Philosophie et rationalité  
Objectif 4PH0 : Traiter d'une question philosophique ;
- ◆ 340-102-MQ L'être humain  
Objectif 4PH1 : Discuter des conceptions philosophiques de l'être humain.

Le premier cours est préalable au second.

### C. L'anglais, langue seconde

L'objectif général visé est d'amener l'étudiant à maîtriser davantage la langue anglaise et à s'ouvrir à une autre culture.  
**Les résultats obtenus au secondaire déterminent le niveau de classement de l'étudiant.**

- ◆ 604-100-MQ Anglais de base (niveau 1)  
Objectif 4SA0 : Comprendre et exprimer des messages simples en anglais.  
L'étudiant du profil Langues classé à ce niveau d'anglais devra étaler son programme sur 3 ans.
- OU ◆ 604-101-MQ Langue anglaise et communication (niveau 2)  
Objectif 4SA1 : Communiquer en anglais avec une certaine aisance;  
L'étudiant du profil Langues classé à ce niveau d'anglais suivra le cours de compétence 0008 comme cours de formation générale propre
- OU ◆ 604-102-MQ Langue anglaise et culture (niveau 3)  
Objectif 4SA2 : Communiquer avec aisance en anglais sur des thèmes sociaux, culturels ou littéraires;
- OU ◆ 604-103-MQ Culture anglaise et littérature (niveau 4)  
Objectif 4SA3 : Traiter en anglais de thèmes culturels et littéraires.

**Remarque :** L'étudiant inscrit dans le profil Langues modernes 500.55 doit minimalement être classé dans le cours 604-101-MQ, Langue anglaise et communication. L'étudiant classé dans le cours 604-100-MQ, Anglais de base, devra étaler son programme d'études sur 3 ans.

## D. L'éducation physique

- ◆ 109-101-MQ Activité physique et santé  
Objectif 4EP0 : Analyser sa pratique de l'activité physique au regard des habitudes de vie favorisant la santé;
- ◆ 109-102-MQ Activité physique et efficacité  
Objectif 4EP1 : Améliorer son efficacité lors de la pratique d'une activité physique;
- ◆ 109-103-MQ Activité physique et autonomie  
Objectif 4EP2 : Démontrer sa capacité à prendre en charge sa pratique de l'activité physique dans une perspective de santé.

Les deux premiers cours sont préalables au troisième cours.

Le document Parcours Éducation physique présente la description des différents cours offerts. À noter : le nombre d'étudiants inscrits détermine si le cours offert sera donné. De plus, certains cours sont contingentés.

**Le Portail permet à l'étudiant d'avoir une brève description des cours offerts en éducation physique.**

## LA FORMATION GÉNÉRALE PROPRE

La formation générale propre propose des activités d'apprentissage en lien avec le champ d'études. Les cours de formation générale propre sont suivis après la réussite des cours de formation générale commune. Ils totalisent 6 unités (3 cours) ainsi répartis :

- ◆ 1 cours de langue d'enseignement et littérature, 2 unités;
- ◆ 1 cours de langue seconde (anglais), 2 unités;
- ◆ 1 cours de philosophie, 2 unités.

### A. Langue d'enseignement et littérature

- ◆ Objectif 4EFP : Produire différents types de discours oraux et écrits (601-500-DM)

### B. Anglais, langue seconde

Le niveau du cours de formation générale propre en anglais dépend du niveau du cours de formation générale commune suivi par l'étudiant. Normalement, les étudiants poursuivent leurs apprentissages de l'anglais selon le même niveau. Toutefois, certains étudiants du profil Langues modernes progressent autrement à ce niveau (Objectif 4SA2 ou 4SAR ou 4SAS). L'aide pédagogique du programme assurera le suivi requis.

- ◆ Objectif 4SAP : Communiquer en anglais de façon simple, en utilisant des formes d'expression d'usage courant liées à son champ d'études; (niveau 1, 604-FP0-DM)
- OU ◆ Objectif 4SAQ : Communiquer en anglais avec une certaine aisance en utilisant des formes d'expression d'usage courant liées à son champ d'études; (niveau 2, 604-FP1-DM)
- OU ◆ Objectif 4SAR : Communiquer avec aisance en anglais en utilisant des formes d'expression d'usage courant liées à son champ d'études; (niveau 3, 604-FP2-DM)
- OU ◆ Objectif 4SAS : Communiquer de façon nuancée en anglais dans différentes formes de discours. (niveau 4, 604-FP3-DM)

**Remarque :** Exceptionnellement, pour l'étudiant du Profil Langues modernes 500.55, classé en 604-101-MQ, le deuxième cours d'anglais sera le 604-102-MQ et servira de cours de formation générale propre.

### C. Philosophie

Objectif 4PHP : Porter un jugement sur des problèmes éthiques de la société contemporaine (340-500-DM)

## LA FORMATION GÉNÉRALE COMPLÉMENTAIRE

Les domaines de la formation générale complémentaire comprennent généralement deux ensembles. Les cours de l'ensemble 1 ont une portée plus générale. Les cours de l'ensemble 2 permettent l'étude des problématiques particulières ou d'apprentissages plus spécifiques.

La formation générale complémentaire permet à l'étudiant de compléter sa formation par des activités d'apprentissage choisies dans une perspective d'équilibre et de complémentarité par rapport à la formation spécifique de son programme. Conséquemment, les étudiants du programme Arts et Lettres n'ont pas accès au domaine 5, Art et esthétique.

Les étudiants du profil Arts et lettres (Lettres, cinéma et théâtre), ont accès aux domaines 1, 2, 3, 4 et 6. Les étudiants du profil Langues modernes ont accès aux domaines 1, 2, 4 et 6.

### Domaine 1 : Sciences humaines

- ◆ Objectif 000V : Situer l'apport particulier des Sciences humaines au regard des enjeux contemporains (ensemble 1).
- ◆ Objectif 000W : Analyser l'un des grands problèmes de notre temps selon une ou plusieurs approches propres aux Sciences humaines (ensemble 2).

### Domaine 2 : Culture scientifique et technologique

- ◆ Objectif 000X : Expliquer la nature générale et quelques-uns des enjeux actuels de la science et de la technologie (ensemble 1).
- ◆ Objectif 000Y : Résoudre un problème simple par l'application de la démarche scientifique de base (ensemble 2).

### Domaine 3 : Langue moderne

- ◆ Objectif 000Z : Communiquer dans une langue moderne de façon restreinte (ensemble 1).
- ◆ Objectif 0010 : Communiquer dans une langue moderne sur des sujets familiers (ensemble 2).
- ◆ Objectif 0067 : Communiquer avec une certaine aisance dans une langue moderne (ensemble 3).

### Domaine 4 : Langage mathématique et informatique

- ◆ Objectif 0011 : Reconnaître le rôle des mathématiques ou de l'informatique dans la société contemporaine (ensemble 1).
- ◆ Objectif 0012 : Se servir d'une variété de notions, de procédés et d'outils mathématiques ou informatiques à des fins d'usage courant (ensemble 2).

### Domaine 6 : Problématiques contemporaines

- ◆ Objectif 021L : Considérer des problématiques contemporaines dans une perspective transdisciplinaire (ensemble 1).
- ◆ Objectif 021M : Traiter d'une problématique contemporaine dans une perspective transdisciplinaire (ensemble 2).

L'étudiant peut choisir ses cours complémentaires dans deux domaines différents ou dans un même domaine. L'étudiant qui choisit un seul domaine doit suivre un cours de l'ensemble 1 et un cours de l'ensemble 2.

La liste et la description des cours de formation complémentaire offerts dans chacun des domaines sont fournies dans le document Parcours, cours complémentaire.

À noter : le nombre d'étudiants inscrits à un cours offert déterminera si le cours sera donné. De plus, certains cours sont contingentés.

**Le Portail permet à l'étudiant d'avoir une brève description des cours complémentaires offerts.**

## 21. LES DEUX PROFILS DE FORMATION EN ARTS ET LETTRES ET LA FORMATION SPÉCIFIQUE

La composante de formation spécifique caractérise chacun des programmes d'études. En Arts et lettres, elle totalise 28 unités (14 cours) et comprend des cours communs et des cours différents d'un profil à l'autre. Chacun des cours spécifiques contribue à l'atteinte des objectifs particuliers du programme.

Les deux profils de formation partagent trois objectifs en formation spécifique. Ces objectifs communs sont :

- 01D0 Explorer le domaine des arts et le domaine des lettres.
- 01D1 Situer les courants déterminants du domaine des arts et du domaine des lettres.
- 01D2 Intégrer des connaissances et des habiletés acquises dans le programme.

De plus, chacun des profils visent des objectifs qui lui sont propres.

Pour le profil Lettres, cinéma et théâtre, les objectifs de formation sont :

- 01D3 Traiter de pratiques de diffusion de productions artistiques ou littéraires.
- 01D4 Illustrer des langages du domaine des arts ou du domaine des lettres.
- 01D5 Commenter des éléments de culture et de civilisation présents dans des productions du domaine des arts ou du domaine des lettres.
- 01D6 Utiliser des techniques de création ou d'interprétation du domaine des arts ou du domaine des lettres.
- 01D7 Analyser une production du domaine des arts ou du domaine des lettres.
- 01D8 Critiquer une production du domaine des arts ou du domaine des lettres.
- 01D9 Réaliser une production du domaine des arts ou du domaine des lettres.

Pour le profil Langues modernes, les objectifs de formation sont :

- 01DA Communiquer dans une langue autre que la langue d'enseignement (subdivisée en 01P1, 01P3, 01P4 selon le niveau) .
- 01DB Identifier et commenter dans une langue autre que la langue d'enseignement des éléments du domaine des arts ou du domaine des lettres.
- 01DC Être initié à des notions de linguistique.
- 01DD Situer une langue autre que la langue d'enseignement dans son contexte sociohistorique et culturel.
- 01DE Analyser et critiquer dans une langue autre que la langue d'enseignement des éléments de culture et de civilisation.
- 01DF Réaliser une production pertinente à l'étude d'une langue autre que la langue d'enseignement.

Les pages qui suivent vous présentent, pour chacun de ces objectifs, les cours en permettant l'atteinte de même que l'organisation des trimestres et les préalables d'un cours à l'autre.



**ARTS ET LETTRES (500.A1)**  
profil Lettres, cinéma et théâtre 500.45

<b>500AC</b>
<b>COHORTE 2004</b>
<b>Révision MARS 2010</b>

<u>TRIMESTRE 1</u> (22 pér. H-C, total 43 pér.)	C	P	U	<u>TRIMESTRE 2</u> (24 pér. H-C, total 44 pér.)	C	P	U			
<u>Formation générale commune</u>				<u>Formation générale commune</u>						
109-101-MQ	Activité physique et santé	4EP0	1-1-1	1	340-101-MQ	Philosophie et rationalité	4PH0	3-1-3	2 1/3	
601-101-MQ	Écriture et littérature	4EF0	2-2-3	2 1/3	*	601-102-MQ	Littérature et imaginaire	4EP1	3-1-3	2 1/3
604-10X-MQ	Langue seconde		2-1-3	2						
	Compétence 4SA0 ou 4SA1 ou 4SA2 ou 4SA3									
<u>Formation spécifique</u>				<u>Formation générale propre</u>						
502-CAA-03	Explorer les arts et lettres	01D0	1-2-3	2	*	604-FPX-DM	Langue seconde		2-1-3	2
* 502-CAB-04	Courants en arts et lettres I	01D1	2-2-2	2			Compétence 4SAP ou 4SAQ ou 4SAR ou 4SAS			
* 601-LE1-DM	Techn. de création littéraire	01D6	2-1-3	2						
<u>Formation générale complémentaire</u>				<u>Formation spécifique</u>						
___-___-___	Activités d'apprentissage		3-0-3	2	*	502-CAC-04	Courants en arts et lett. II	01D1	2-2-2	2
	au choix (domaines 1,2,3,4,6)		ou 2-1-3		*	502-CAE-03	Langages des arts et lett.	01D4	2-1-3	2
	Compétence 000V ou 000W ou 000X ou 000Y ou 000Z ou 0010 ou 0067 ou 0011 ou 0012 ou 021L ou 021M				*	502-CAF-03	Cultures et civilisations	01D5	2-1-3	2
					*	502-PDA-DM	Pratiques de diffusion	01D3	2-1-3	2

<u>TRIMESTRE 3</u> (22 pér. H-C, total 41 pér.)	C	P	U	<u>TRIMESTRE 4</u> (21 pér. H-C, total 39 pér.)	C	P	U				
<u>Formation générale commune</u>				<u>Formation générale commune</u>							
109-102-MQ	Activité physique et efficacité	4EP1	0-2-1	1	*	109-103-MQ	Activité phys. et autonomie	4EP2	1-1-1	1	
* 601-103-MQ	Littérature québécoise	4EF2	3-1-4	2 2/3							
* 340-102-MQ	L'être humain	4PH1	3-0-3	2							
<b>Épreuve uniforme en enseignement et littérature</b>				<u>Formation générale propre</u>							
<u>Formation spécifique</u>				* 340-500-DM				Philosophie des arts et lettres	4PHP	3-0-3	2
* 530-CCD-03	Analyse cinématograp.	01D7	2-1-3	2	*	601-500-DM	Français des arts et lettres	4EFP	2-2-2	2	
* 530-PCA-DM	Production cinématograp.	01D9	2-2-2	2							
560-LE1-DM	Techn. d'interpr. théâtrale	01D6	2-1-3	2							
* 601-CCB-03	Analyse littéraire	01D7	2-1-3	2							
				<u>Formation spécifique</u>							
				* 502-ESA-DM				Projet d'intégration	01D2	2-1-3	2
								lettres, cinéma et théâtre (ESP)			
				* 560-LE2-DM				Production théâtrale	01D9	2-1-3	2
				* 601-LE2-DM				Critique d'une production	01D8	2-1-3	2
								littéraire			
								<b>Épreuve synthèse (ESP)</b>			
				<u>Formation générale complémentaire</u>							
				___-___-___				Activités d'apprentissage		3-0-3	2
								au choix (domaines 1,2,3,4,6)		ou 2-1-3	
								Compétence 000V ou 000W ou 000X ou 000Y ou 000Z ou 0010 ou 0067 ou 0011 ou 0012 ou 021L ou 021M			
								sauf celle réussie précédemment.			

\* ces cours ont des préalables spécifiques (voir verso)

U = Nombre d'unités rattachées à un cours. Une unité de cours correspond à 45 heures d'apprentissage (théorie, laboratoire ou exercices, travail à la maison).

P = Nombre de périodes rattachées à un cours. Par exemple, le cours Écriture et littérature indique 2-2-3 sous période (P). Ce cours a 4 périodes d'enseignement par semaine (2 heures de théorie et 2 heures d'exercices ou de laboratoire). De plus, l'étudiant doit fournir 3 heures d'études personnelles.

**ARTS ET LETTRES (500.A1)**  
 Profil Arts et lettres (Lettres, cinéma et théâtre)  
 MARS 2010

**A. Contenu du programme ( 28 cours - 54 2/3 unités)**

Une composante de **formation générale commune** à tous les programmes d'études :

Langue d'enseignement et littérature (Compétences 4EF0, 4EF1, 4EF2)	: 7 1/3 unités (3 cours)
Langue seconde (fonction du classement)	: 2 unités (1 cours)
Philosophie (Compétences 4PH0, 4PH1)	: 4 1/3 unités (2 cours)
Éducation physique (Compétences 4EP0, 4EP1, 4EP2)	: 3 unités (3 cours)

Une composante de **formation générale propre** au programme d'études :

Français des sciences de la personne (Compétence 4EFP)	: 2 unités (1 cours)
Langue seconde (fonction du classement)	: 2 unités (1 cours)
Philosophie des sciences de la personne (Compétence 4PHP)	: 2 unités (1 cours)

Une composante de **formation générale complémentaire** aux autres composantes du programme d'études:

Domaine permis:

- Domaine 1 sciences humaines (compét.. 000V ou 000W)
- Domaine 2 culture scientifique et Technologique (compét. 000X ou 000Y)
- Domaine 3 : Langue moderne (compét 0010, 0067 ou 000Z)
- Domaine 4 : langage mathématique et Informatique (compét 0011 ou 0012)
- Domaine 6 : problématiques contemporaines( 021L ou 021M)

2 cours (4 unités) choisis dans un ou deux des domaines permis. Pour un même domaine, les cours doivent permettre l'atteinte d'une compétence différente. Consultez le Parcours pour connaître la liste des cours offerts.

Une composante de **formation spécifique** composée de 14 cours (28 unités). Ces cours visent à permettre l'atteinte des compétences :

- |   |   |
|---|---|
| 01D0: Explorer le domaine des arts et le domaine des lettres.                         | 01D5: Commenter des éléments de culture et de civilisation présents dans des productions du domaine des arts ou du domaine des lettres. |
| 01D1: Situer les courants déterminants du domaine des arts et du domaine des lettres. | 01D6: Utiliser des techniques de création ou d'interprétation du domaine des arts ou du domaine des lettres.                            |
| 01D2: Intégrer des connaissances et des habiletés acquises dans le programme.         | 01D7: Analyser une production du domaine des arts ou du domaine des lettres.  |
| 01D3: Traiter de pratiques de diffusion de productions artistiques ou littéraires.    | 01D8: Critiquer une production du domaine des arts ou du domaine des lettres.   |
| 01D4: Illustrer des langages du domaine des arts ou du domaine des lettres.           | 01D9: Réaliser une production du domaine des arts ou du domaine des lettres.  |

**B. Les règles de sanction des études stipulent : *qu'un diplôme d'études collégiales sera décerné à l'étudiant qui aura réussi tous les cours et objectifs de son programme d'études (les cours inscrits au recto de la feuille), aura réussi l'épreuve synthèse propre à son programme et, le cas échéant, aura réussi les épreuves uniformes imposées par le ministre.***

L'épreuve synthèse de programme comprend l'écriture, la scénarisation et la réalisation (court métrage vidéo) d'une nouvelle littéraire. L'épreuve comprend aussi une analyse critique d'une autre production. Les connaissances langagières et culturelles de l'étudiant font partie des compétences évaluées.

Par ailleurs, tous les étudiants inscrits au cours Littérature québécoise (601-103-MQ) sont convoqués à l'épreuve uniforme en Langue d'enseignement et littérature à la date imposée par le ministre.

**C. Liste des cours ayant des préalables spécifiques:**

<u>COURS</u>	<u>PRÉALABLE(S)</u>
109-103-MQ	P.A. 109-101-MQ et 109-102-MQ
340-102-MQ	P.A. 340-101-MQ
340-500-DM	P.A. 340-101-MQ et P.R. 340-102-MQ
502-CAB-04	Co-requis 601-101-MQ
502-PDA-DM	Co-requis 601-101-MQ
502-CAE-03	Co-requis 601-101-MQ
502-CAF-03	Co-requis 601-101-MQ
502-ESA-DM	P.A. 601-CCB-03, 530-CCD-03, 560-LE1-DM et 530-PCA-DM
530-CCD-03	P.A. 502-CAE-03
530-PCA-DM	P.A. 502-CAE-03
560-LE2-DM	P.A. 560-LE1-DM
601-LE1-DM	C.R. 601-101-MQ
601-LE2-DM	P.A. 601-CCB-03
601-102-MQ	P.A. 601-101-MQ
601-103-MQ	P.A. 601-102-MQ
601-500-DM	P.A. 601-103-MQ
601-CCB-03	P.A. 502-CAE-03 et PA 601-101-MQ
604-FPX-DM (fonction du classement)	P.A. 604-10X-MQ (fonction du classement)

Les compétences en anglais de l'étudiant seront évaluées à son entrée au cégep.

- C.R. Co-requis : signifie que le cours doit être suivi en même temps ou est déjà réussi.
- P.A. Préalable absolu : signifie que le cours doit avoir été réussi.
- P.R. Préalable relatif : signifie que le cours doit avoir été suivi avec une note minimal de 50 %

**D. Certains programmes universitaires peuvent avoir des exigences particulières d'admission. Veuillez consulter votre aide pédagogique ou la conseillère en orientation pour toute information supplémentaire.**

**ARTS ET LETTRES (500.A1)**  
profil Langues modernes 500.55

<b>500AD</b> <b>COHORTE 2004</b> <b>Révision MARS 2010</b>
--

<u>TRIMESTRE 1</u> (21 pér. H-C, total 40 pér.)	C	P	U	<u>TRIMESTRE 2</u> (23 pér. H-C, total 41 pér.)	C	P	U
<u>Formation générale commune</u>				<u>Formation générale commune</u>			
109-101-MQ	4EP0	1-1-1	1	109-102-MQ	4EP1	0-2-1	1
601-101-MQ	4EF0	2-2-3	2 1/3	340-101-MQ	4PH0	3-1-3	2 1/3
604-10X-MQ		2-1-3	2	* 601-102-MQ	4EF1	3-1-3	2 1/3
	Compétence 4SA0 ou 4SA1 ou 4SA2 ou 4SA3						
<u>Formation spécifique</u>				<u>Formation générale propre</u>			
502-EAL-DM	01D0	1-2-3	2	* 604-FPX-DM		2-1-3	2
607-LM1-DM	01P1	2-1-3	2		Compétence 4SAP ou 4SAQ ou 4SAR ou 4SAS		
* 607-LM2-DM	01P2	2-1-3	2	<u>Formation spécifique</u>			
				* 604-LM2-DM	01D1	2-2-2	2
<u>Formation générale complémentaire</u>				* 607-LM3-DM	01P3	2-1-3	2
___-___-___		3-0-3	2	* 607-LM4-DM		2-1-3	2
		ou 2-1-3		Compétences 01P4 et 01DD			
	Compétence 000V ou 000W ou 000X ou 000Y ou 0011 ou 0012 ou 021L ou 021M						
<hr/>							
<u>TRIMESTRE 3</u> (23 pér. H-C, total 44 pér.)	C	P	U	<u>TRIMESTRE 4</u> (22 pér. H-C, total 39 pér.)	C	P	U
<u>Formation générale commune</u>				<u>Formation générale commune</u>			
* 601-103-MQ	4EF2	3-1-4	2 2/3	* 109-103-MQ	4EP2	1-1-1	1
* 340-102-MQ	4PH1	3-0-3	2	<u>Formation générale propre</u>			
<u>Épreuve uniforme en langue d'enseignement et littérature</u>				* 340-500-DM	4PHP	3-0-3	2
				* 601-500-DM	4EFP	2-2-2	2
<u>Formation spécifique</u>				<u>Formation spécifique</u>			
* 604-LM3-DM	01D1	2-2-2	2	* 604-LM1-DM		2-1-3	2
* 607-LM5-DM		2-1-3	2		Compétences 01DC, 01DD		
	Compétences 01DE et 01DF			* 604-LCW-DM	01DB	2-1-3	2
609-LM1-DM	01P1	2-1-3	2	* 608-LM1-DM	01P1	2-1-3	2
* 609-LM2-DM	01P2	2-1-3	2	* 502-CCS-04	01D2	2-2-2	2
				arts et lettres (ESP)			
<u>Formation générale complémentaire</u>				<u>Épreuve synthèse (ESP)</u>			
___-___-___		3-0-3	2				
		ou 2-1-3					
	Compétence 000V ou 000W ou 000X ou 000Y ou 0011 ou 0012 ou 021L ou 021M (sauf celle réussie précédemment)						

\* Ces cours ont des préalables spécifiques

U = Nombre d'unités rattachées à un cours. Une unité de cours correspond à 45 heures d'apprentissage (théorie, laboratoire ou exercices, travail à la maison).

P = Nombre de périodes rattachées à un cours. Par exemple, le cours Écriture et littérature indique 2-2-3. Ce cours a 4 périodes d'enseignement par semaine (2 heures de théorie et 2 heures d'exercices ou de laboratoire). De plus, l'étudiant doit fournir 3 heures d'études personnelles.

**N.B. Les cours Espagnol I et II se donneront au même trimestre et pourront être enseignés selon une formule intensive. Il en est de même pour les cours Espagnol III et IV ainsi que Allemand I et II.**

Les étudiants classés au niveau Langue anglaise et communication (604-101-MQ, compétence 4SA1) à leur premier trimestre seront inscrits au cours Langue anglaise et culture (604-102-MQ, compétence 4SA2) à leur deuxième trimestre.

**ARTS ET LETTRES (500.A1)**  
 Profil Langues modernes  
 MARS 2010

**A. Contenu du programme ( 28 cours - 54 2/3 unités)**

Une composante de **formation générale commune** à tous les programmes d'études :

Langue d'enseignement et littérature (compétences 4EF0, 4EF1, 4EF2)	: 7 1/3 unités (3 cours)
Langue seconde (fonction du classement)	: 2 unités (1 cours)
Philosophie (compétences 4PH0, 4PH1)	: 4 1/3 unités (2 cours)
Éducation physique (compétences 4EP0, 4EP1, 4EP2)	: 3 unités (3 cours)

Une composante de **formation générale propre** au programme d'études :

Français des sciences de la personne (compétence 4EFP)	: 2 unités (1 cours)
Langue seconde (fonction du classement)	: 2 unités (1 cours)
Philosophie des sciences de la personne (compétence 4PHP)	: 2 unités (1 cours)

Une composante de **formation générale complémentaire** aux autres composantes du programme d'études:

Domaine permis

Domaine 1 : sciences humaines (compétence 000V ou 000W)	2 cours (4 unités) choisis dans un ou deux des domaines permis. Pour un même domaine, les
Domaine 2 : culture scientifique et technologique (comp 000X ou 000Y)	cours doivent être permettre l'atteinte d'une compétence différente. Consultez le Parcours pour
Domaine 4 : langage mathématique et informatique (comp 0011 ou 0012)	connaître la liste des cours offerts.
Domaine 6 : problématiques contemporaines (compét. 021L ou 021M)	

Une composante de **formation spécifique au programme** d'études pour un nombre total de 14 cours (28 unités). Ces cours visent à permettre l'atteinte des compétences :

01D0 : Explorer le domaine des arts et le domaine des lettres.	01DC : Être initié à des notions de linguistique.
01D1 : Situer les courants déterminants du domaine des arts et du domaine des lettres.	01DD : Situer une langue autre que la langue d'enseignement dans son contexte socio-historique et culturel.
01D2 : Intégrer des connaissances et des habiletés acquises dans le programme.	01DE : Analyser et critiquer dans une langue autre que la langue d'enseignement des éléments de culture et de civilisation.
01DA : Communiquer dans une langue autre que la langue d'enseignement.	01DF : Réaliser une production pertinente à l'étude d'une langue autre que la langue d'enseignement.
01DB : Identifier et commenter dans une langue autre que la langue d'enseignement des éléments du domaine des arts ou du domaine des lettres.	

**B.** Les règles de sanction des études stipulent : *qu'un diplôme d'études collégiales sera décerné à l'étudiant qui aura réussi tous les cours et objectifs de son programme d'études (les cours inscrits au recto de la feuille), aura réussi l'épreuve synthèse propre à son programme et, le cas échéant, aura réussi les épreuves uniformes imposées par le ministre.*

L'épreuve synthèse de programme en Art et lettre est rattachée au cours Projet d'intégration en Arts et lettres prévu au trimestre 4 (ou trimestre 6 pour le programme sur 3 ans). L'épreuve synthèse permet de vérifier l'atteinte des compétences acquises dans les langues étudiées. Une recherche langagière, historique, culturelle doit être présentée à l'occasion d'un document synthèse respectant les normes linguistiques et les aspects sociaux culturels des langues étudiées.

Par ailleurs, tous les étudiants inscrits au cours Littérature québécoise (601-103-MQ) sont convoqués à l'épreuve uniforme en Langue d'enseignement et littérature à la date imposée par le ministre.

**C. Liste des cours ayant des préalables spécifiques:**

<u>COURS</u>	<u>PRÉALABLE(S)</u>
109-103-MQ	P.A. 109-101-MQ et 109-102-MQ
340-102-MQ	P.A. 340-101-MQ
340-500-DM	P.A. 340-101-MQ P.R. 340-102-MQ
502-EAL-DM	C.R. 604-101-MQ ou 604-102-MQ ou 604-103-MQ
502-CCS-04	P.A. 609-LM 2-DM, 604-LM3-DM et 607-LM5-DM
601-102-MQ	P.A. 601-101-MQ
601-103-MQ	P.A. 601-102-MQ
601-500-DM	P.A. 601-103-MQ
604-FPX-DM	P.A. 604-10X-MQ
604-LM1-DM	P.A. 604-LM3-DM
604-LM2-DM	P.A. 604-101-MQ ou 604-102-MQ ou 604-103-MQ
604-LM3-DM	P.A. 604-LM2-DM
604-LCW-DM	P.A. 604-LM2-DM et 604-CAB-03 ou 604-CAC-03
607-LM2-DM	C.R. 607-LM1-DM
607-LM3-DM	P.A. 607-LM2-DM
607-LM4-DM	C.R. 607-LM3-DM
607-LM5-DM	P.A. 607-LM4-DM
608-LM1-DM	Avoir réussi tous les cours de langues des 3 premiers trimestres
609-LM2-DM	C.R. 609-LM1-DM

Les compétences en anglais de l'étudiant seront évaluées à son entrée au cégep.

C.R.	Co-requis :	signifie que le cours doit être suivi en même temps ou doit être réussi.
P.A.	Préalable absolu :	signifie que le cours doit avoir été réussi.
P.R.	Préalable relatif :	signifie que le cours doit avoir été suivi avec une note minimale de 50 %.

**D.** Certains programmes universitaires peuvent avoir des exigences particulières d'admission. Veuillez consulter votre aide pédagogique ou la conseillère en orientation pour toute information supplémentaire.

## 22. L'ÉPREUVE SYNTHÈSE DE PROGRAMME (ESP) EN ARTS ET LETTRES

Une des conditions à rencontrer pour se voir décerner un diplôme d'études collégiales (DEC) est la réussite de l'épreuve synthèse de programme (ESP). La condition générale d'admissibilité à l'épreuve synthèse de programme s'énonce comme suit :

**« l'étudiant est en fin de DEC au trimestre concerné ou au trimestre suivant dans la mesure où le cours de rattachement n'est pas offert. »**

Comme autres règles générales, pour être admissible à l'épreuve synthèse de programme l'étudiant devra rencontrer chacune des règles particulières suivantes concernant la composante de formation générale des programmes d'études.

1. L'étudiant a réussi ou est inscrit au cours Littérature québécoise (601-103-MQ).
2. L'étudiant a réussi ou est inscrit au cours Philosophie, l'être humain (340-102-MQ).
3. L'étudiant a réussi ou est inscrit au cours Anglais, langue seconde (formation générale commune).
4. L'étudiant a réussi ou est inscrit à un deuxième cours de formation générale commune en Éducation physique.

Pour le profil Arts et Lettres (lettres, cinéma et théâtre), les cours suivants doivent aussi obligatoirement être réussis :

- ◆ Analyse cinématographique (530-CCD-03)
- ◆ Analyse littéraire (601-CCB-03)
- ◆ Production cinématographique (530-PCA-DM)
- ◆ Techniques d'interprétation théâtrale (560-LE1-DM)

Pour le profil Langues, les cours suivants doivent obligatoirement être réussis :

- ◆ Espagnol IV (607-LM4-DM)
- ◆ Anglais, courants littéraires II (604-LM3-DM)
- ◆ Allemand II (609-LM2-DM)

Dans le cadre de l'épreuve synthèse de programme en Arts et lettres, profil Lettres, cinéma et théâtre, l'élève fait partie d'une équipe de production d'un court-métrage d'une durée de 10 minutes. Afin de mener à terme leur projet, les membres de l'équipe partagent entre eux des tâches dont ils assument la responsabilité (production, réalisation, assistant à la réalisation, direction photo, direction artistique, conception sonore, montage, etc.) tout au long des différentes phases de préparation, de tournage et de post-production du film.

L'épreuve synthèse de programme en Arts et lettres, profil langues modernes, permet à l'étudiant de confronter ses connaissances et ses habiletés acquises tout au long de ses études collégiales. L'étudiant doit produire une recherche langagière, historique ou culturelle à l'intérieur d'un document synthèse écrit en plusieurs langues. Le document doit respecter les normes linguistiques et les aspects socioculturels des langues étudiées.

Pour le profil Lettres, cinéma et théâtre, l'épreuve synthèse de programme se réalise à l'intérieur du cours Projet d'intégration en Lettres, cinéma et théâtre (502-ESA-04) et pour le profil Langues modernes, l'épreuve synthèse de programme se réalise à l'intérieur du cours Projet d'intégration en Arts et lettres (502-CCS-04).

**La réussite du cours de rattachement repose sur la réussite à au moins 60% de l'épreuve synthèse et la réussite à au moins 60% des objectifs (compétences) liés au cours. Un échec à l'un ou à l'autre des deux volets entraînera la reprise du cours.**

## 23. LES COURS DE MISE À NIVEAU

### Français mise à niveau

Ce cours est imposé à l'étudiant dont les résultats en français au secondaire se situent entre 60 et 65% en Écriture (520) et entre 60 et 70% pour la note globale (506) et une moyenne générale au secondaire de moins de 75%

**OU**

à l'étudiant qui démontre, par des mesures d'évaluation locales, des faiblesses dans cette matière.

La réussite du cours de mise à niveau est exigée pour accéder aux autres cours de cette discipline. Il doit donc être suivi en surplus des cours prévus au programme. Le cours Mise à niveau en français (601-012-50) est jumelé au premier cours de la séquence Écriture et littérature (601-101-MQ). Les deux cours ensemble commandent sept heures de cours par semaine pendant un trimestre.

### Mathématiques (201-013-50 et 201-015-50)

Le Cégep de Drummondville offre deux cours de mise à niveau en mathématiques. Ces cours s'adressent à l'étudiant souhaitant se rendre admissible à un programme de DEC pour lequel les conditions particulières sont manquantes. Ces cours sont :

TS ou SN 4<sup>e</sup> ou mathématiques 436 : 201-013-50 (offert à l'automne)

TS ou SN 5<sup>e</sup> ou mathématiques 536 : 201-015-50 (offert à l'automne et à l'hiver).

Ces cours sont donnés dans la mesure où il y a suffisamment d'inscriptions. Si ces cours ne sont pas donnés, l'étudiant devra s'adresser au Service de l'éducation des adultes de sa commission scolaire. Pour les étudiants de la région de Drummondville, veuillez vous adresser à la Commission scolaire des Chênes (tél. : 819-478-6800).

## 24. COURS CENTRE D'AIDE EN FRANÇAIS, FORMATION POUR LES AIDANTS

Ce cours s'adresse aux étudiants désireux de mettre à profit leurs connaissances et leurs compétences en français pour aider des étudiants en difficulté. **Vous devez être sélectionnés par les responsables du Centre d'aide en français (CAF) pour suivre ce cours.** Le cours *Centre d'aide en français, formation pour les aidants* sera reconnu comme cours de formation générale propre (4<sup>e</sup> cours).

COURS	OFFERT	REMARQUE
601-ASS-DM    Pondération 2-2-2  CENTRE D'AIDE EN FRANÇAIS, FORMATION POUR LES AIDANTS	Automne.  Hiver	Préalable : Avoir réussi un trimestre d'études collégiales. Être fort en français, faire évaluer ses compétences par les professeurs responsables.

### Objectif pédagogique du cours

Maîtriser les connaissances théoriques et les habiletés nécessaires pour exercer d'une façon efficace, auprès d'étudiants de niveau collégial, une fonction d'aide dans la maîtrise du français; permettre aux étudiants d'améliorer leur connaissance de la langue maternelle et de développer des habiletés de correction de la langue et des attitudes pédagogiques adéquates.

### Contenu

Formation théorique; exercices pratiques; périodes de laboratoire; perfectionnement sur le code grammatical et la composition; mises en situation pour approfondir les méthodes pédagogiques.

### Méthodologie

Théorie; laboratoire : rencontres avec des étudiants en difficulté; perfectionnement.

### Évaluation

Travaux pratiques; rapports de laboratoire; bilan des rencontres; travail de synthèse.

## 25. COURS CENTRE D'AIDE EN ANGLAIS, FORMATION POUR LES AIDANTS

Ce cours s'adresse aux étudiants désireux de mettre à profit leurs connaissances et leurs compétences en anglais pour aider des étudiants en difficulté. Le cours *Centre d'aide en anglais, formation pour les aidants* sera reconnu comme cours de formation générale propre (2<sup>e</sup> cours).

COURS	OFFERT	REMARQUE
<p>604-ASS-DM      Pondération 2-1-3</p>          <p>CENTRE D'AIDE EN ANGLAIS, FORMATION POUR LES AIDANTS</p>	<p>Automne</p> <p>Hiver</p>	<p>Préalable : Avoir réussi soit le cours Langue anglaise et culture (604-102-MQ) ou Culture anglaise et littérature (604-103-MQ) avec une note supérieure ou égale à la moyenne du groupe. Avoir des qualités de communicateur et une attitude aidante. Se soumettre à une sélection effectuée par des enseignants du département de langues.</p>

### Objectif pédagogique du cours

Maîtriser les connaissances théoriques et les habiletés nécessaires pour exercer d'une façon efficace, auprès d'étudiants de niveau collégial, une fonction d'aide dans la maîtrise de l'anglais : compréhension écrite et orale, maîtrise des concepts grammaticaux ; amélioration de la communication écrite et orale.

### Contenu

Formation théorique; exercices pratiques; périodes de laboratoire; perfectionnement sur le code grammatical de base et la communication ; mises en situation pour approfondir les méthodes pédagogiques.

### Méthodologie

Théorie; laboratoire ; rencontres avec des étudiants en difficulté; perfectionnement.

### Évaluation

Travaux pratiques; rapports de laboratoire; bilan des rencontres; travail de synthèse.